

SHOTOKAN KARATE CLUB DU DAUPHINE
Chemin de l'Haussipied
38660 Saint Vincent de Mercuze

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE
16 JUIN 2016
Comptes de résultats - Bilan financier
Budget prévisionnel 2016/2017

Compte de résultats, exercice 16 juin 2015 - 15 juin 2016.

Comme l'année précédente, plutôt que de vous donner une suite de chiffres ordonnés par postes dans des comptes de charges et de produits, je vais essayer d'être plus explicite.

Le club doit faire face à des charges constantes, compensées en grande partie par des produits fluctuants. Nous verrons donc quelles sont ces charges constantes et quels sont ces produits fluctuants.

1) - Les charges constantes, sont :

a) - **les charges de personnel**, qui se décomposent en 3 parties :

= rémunération de Mauricette : **6984,71 €.**

Depuis le 1er janvier 2016, nous avons dû souscrire au régime frais de santé obligatoire auprès d'une mutuelle, au bénéfice de Mauricette, la participation de l'employeur étant au minimum de 50% de la cotisation. Nous avons opté pour le minimum obligatoire avec une sur-complémentaire pour une cotisation mensuelle de 40,88 € : 20,44 € à la charge du club et 20,44 € à la charge de Mauricette. 40,88 € sont prélevés sur le compte du club et les 20,44 € à la charge de Mauricette, sont directement précomptés sur son salaire.

= charges sociales : URSSAF, ARRCO, Caisse de prévoyance, formation professionnelle et Mutuelle : **3085,40 €**

= cotisation au Service Emploi Association qui gère l'embauche de Mauricette : **160,00 €**

pour un total de 10.230,11 €.

b) - **"les charges de gestion courante"** constituées par les cotisations départementales et de ligue, (245,00 €) et les frais liés à la carte bancaire (48,00 €), soit un montant de : **293,00 €**.

Nous avons dû assumer cette année une charge minimum de :
 10.230,11 € + 293,00 € = **10.523,11 €** en augmentation de 259,00 € par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement causée :

*par un prélèvement obligatoire de 135,00 € (au lieu de 7 €) afin de renflouer le régime de la formation professionnelle.

*le régime frais de santé obligatoire sur 5 mois, pour un montant de 102,00 €.

Pour la saison 2016/2017, la charge minimum sera de 10.650,00 €.

2°) - Les produits fluctuants.

Les charges constantes doivent être compensées par des produits fluctuants, composés par les revenus des cotisations et les subventions.

a) - les cotisations et adhésions qui restent au club après reversement des licences :

* cotisations, adhésions, licences : 12.407,00 €

* licences reversées : $70 \times 36 = 2520,00$ €.

d'où : **reste au club** : $12.407,00 \text{ €} - 2520,00 \text{ €} = \mathbf{9887,00 \text{ €}}$

b) - les subventions :

* Saint Vincent de Mercuze : 1450,00 €

* Conseil Général de l'Isère pour frais de déplacements des jeunes : 409,00 €.

* Subvention Centre National du Sport : 1500,00 €

pour un montant, cette saison, de : **3359,00 €**.

Le montant de ces produits fluctuants (9887,00 + 3359,00) s'élève à 13.246,00 €. Ils compensent les charges minimums constantes de 10.523,11 €, faisant apparaître une disponibilité de 2722,89 €. (13.246,00 - 10.523,11)

3°) - Quelles sont **les autres charges**, fluctuantes, à assumer avec la disponibilité :

- * Fournitures de bureau : 372,80 €.
- * Abonnement Officiel Karaté, frais d'Assemblées Générales départementale et de Ligue : 118,70 €.
- * Publicité, cadeaux : 137,96 €
- * Frais postaux : 157,45 €
- * Coupe du Samouraï : 240,00 €
- * Déplacements, missions et réceptions : 756,79 €.

(Réception école des cadres - Frais déplacements compétitions, passages de grades, - Séminaire des hauts gradés - Pot de rentrée - Noël des enfants du club - Assises Nationales du Karaté)

Nous analyserons plus loin les charges occasionnées par le Championnat de France et la Coupe du Shogun.

Le montant de ces nouvelles charges s'élève à : 1783,70 €

Ces charges sont couvertes par la disponibilité et **il reste** (2722,89 - 1783,70) **939,19 € en disponible auxquels il faut ajouter :**

4°) **autres produits :**

- * les produits financiers : 35,93 € (intérêts sur livret)
- * des produits exceptionnels : 20,00 € (régularisation pour un billet mutilé)

Soit une nouvelle disponibilité de $939,19 + 55,93 = \mathbf{995,12 \text{ €}}$

5°) - Prix de revient du déplacement à Rouen pour les championnats de France par équipes.

Le déplacement a été effectué avec le véhicule personnel de Mauricette et concernait les deux équipes constituées d'une part par Dorothee, Euphrasie, Laurine, et d'autre part Etienne, Thomas et Cyril.

= Dépenses engagées :

- * Frais d'autoroute aller/retour : 126,10 €
- * Frais de carburant : 96,13 €
- * Frais de restauration : 142,40 €
- * Frais d'hébergement : 158,80 €

Soit un total des frais s'élevant à 523,43 €.

= Produits :

- * Chaque membre de l'équipe garçons a participé au déplacement à raison de 80,00 €, soit 240,00 €.
- * L'équipe féminine ayant été classée première aux championnats de Ligue, la Fédération Française alloue une subvention de 60,00 € par membre, soit 180,00 € pour l'équipe.

Soit un total des produits s'élevant à 420,00 €.

Prix de revient du déplacement pour le club : 103,43 € (523,43 - 420,00)

Il reste alors en disponible (995,12 - 103,43) 891,69 €

6°) - Prix de revient de la Coupe du Shogun et des 35 ans du club.

= Dépenses engagées :

- * Achats médailles et trophées : 851,30 €
- * Achats alimentaires et divers : 984,61 €

soit un montant des dépenses engagées s'élevant à 1835,91 €

= Revenus de la manifestation :

- * Tombola : 410,00 €
- * Revenus bar : 1088,90 €

soit un total des revenus s'élevant à 1498,90 €

Prix de revient de la Coupe du Shogun et des 35 ans du club : 337,01 € (1835,91 - 1498,90)

Je rappelle que cette manifestation implique une restauration pour une vingtaine de personnes à midi, une quinzaine le soir et qu'il a été servi un apéritif dinatoire pour une centaine de personnes.

La municipalité de Saint Vincent de Mercuze avait été sollicitée pour l'obtention **d'une subvention exceptionnelle** et il nous a été accordé la somme de **300,00 €**.

La manifestation nous revient à 37,01 €. (337,01 - 300,00)

La disponibilité passe alors à 854,68 €. (891,69 - 37,01)

Autrement dit :

* Total des charges : 16946,15 €

* Total des produits : 17800,83 €

Ce qui donne le même résultat, soit **un excédent de 854,68 € pour la saison 2015/2016.**

Notre trésorerie se présente sous la forme suivante :

* 1 solde sur livret de 4952,15 €.

* 1 solde sur compte chèque de 7563,97 €.

* 1 solde caisse de 103,40 €.

Soit un montant total en trésorerie de 12.619,52 €.

(N-1 = 11.764,84 €)

Pour cette saison écoulée, 57,5% de notre budget ont été consacrés aux frais de personnel, contre 62,5% pour la saison 2014/2015 ce qui nous éloigne un peu de la problématique causée par la pérennisation de l'emploi à condition que les subventions restent au même niveau, soit environ 20% de nos produits.

Seule une gestion rigoureuse, lucide et lisible, a permis les présents résultats et permet d'envisager sereinement la saison à venir.

Le budget prévisionnel 2016/2017, basé sur le présent, s'équilibre avec des charges et produits à 17.000,00 €.

En annexe, le compte de résultats sous forme de tableau et le budget prévisionnel.

La Trésorière.

Christiane GIRARD.